

date 05/12/1994

Spécial COMMISSION
BRUXELLES

COURS DE LANGUES

*** DE BASE**

*** DE PERFECTIONNEMENT**

(Fiches A. 13.01 et A. 13.02 du Programme de formation)

ANNEE ACADEMIQUE 1994-1995

2ème session : du 27 février 1995 au 30 juin 1995

Date limite pour la réception des demandes de participation :

13 janvier 1995

Informations : Secrétariat des cours de langues

Téléphone 51160

Télécopieurs (Fax) 51106-60751

Adresse : Loi 57 - 6/46 ou Loi 57 - 6/41

LANGUES ENSEIGNEES

Langues communautaires ; DA, DE, EL, EN, ES, FR, IT, NL, PT

FI (finnois), NO (norvégien), SV (suédois)

Langues non-communautaires: AR (arabe), JA (japonais), RU (russe)

1) COURS DE BASE

Débutant : (1 & 2)

Moyen : (3 & 4)

Avancé : (5 & 6)

Durée et rythme :

Chaque sous-niveau a une durée de \pm 66 heures et est dispensé à raison de 2 x 2 heures par semaine, pendant 16/17 semaines.

2) COURS DE PERFECTIONNEMENT

Quatre modules spécialisés:

- * expression orale (sous-code 020)
- * compréhension orale (sous-code 022)
- * expression écrite (sous-code 024)
- * compréhension de textes écrits (sous-code 025)

Durée et rythme:

Chaque module a une durée de 32 heures et est dispensé à raison de 2 heures par semaine, pendant 16 semaines.

Modalités d'inscription

voir page 3

POUR VOUS INSCRIRE :

* Les formulaires de "demande de participation à une action de formation" sont disponibles au secrétariat de chaque Direction générale/Service et doivent être transmis **dûment complétés**, par la voie hiérarchique et par l'intermédiaire du **coordonnateur en matière de formation**, à l'Unité Formation IX.A.2.

* Les demandes présentées par une Direction générale ou un Service donnent une priorité sur les demandes présentées sur initiative individuelle.

1) COURS DE BASE

* Les **débutants complets** dans la langue sont priés de l'indiquer sur la demande. Les autres demandeurs seront invités à se présenter à un **test de niveau**

* Les personnes inscrites seront convoquées aux cours de base **par courrier en temps utile**.

* **Une fois admis aux cours de base, les participants pourront poursuivre la formation jusqu'au niveau 6 sans renouveler la demande de participation.**

2) COURS DE PERFECTIONNEMENT

Les personnes intéressées sont priées d'introduire **une demande de participation pour chaque module souhaité**.

Les personnes inscrites seront convoquées aux cours de perfectionnement **par Courrier en temps utile**.

IMPORTANT !

Les personnes convoquées à un cours mais qui **ne se sont pas présentées au cours on ont interrompu ce cours** devront par la suite **présenter une nouvelle demande de participation selon la procédure indiquée ci-dessus**.

HORAIRES DES COURS (A TITRE INDICATIF)

8h45 - 10h30, 11h30 - 13h15 , 13h45 - 15h30

Il n'est pas exclu que, pour des raisons d'organisation et notamment de surcharge de classes, certains cours seront donnés de 15h45 à 17h30.

COURS INTENSIFS

* Des cours intensifs sont proposés dans certaines langues, notamment FR, EN, DE et ES et à certains niveaux, en fonction **des demandes et des possibilités d'organisation.**

* Les coordonnateurs en matière de formation des DG/Services seront informés des **modalités d'organisation** des cours intensifs.